

Le déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), le 4 avril 2004, a été décidé par la résolution 1528 (2004) du Conseil de Sécurité des Nations Unies à la demande du Président de la République de Côte d'Ivoire. Son mandat - modifié et renforcé par plusieurs résolutions du Conseil - se décline en plusieurs activités axées sur la recherche de la paix.

■ Analyse et action

L'ONUCI observe la situation politique, économique, sociale, humanitaire et militaire en Côte d'Ivoire afin de bien définir ses actions et faire des recommandations susceptibles de contribuer à la recherche d'une solution durable à la crise. Ce suivi s'articule autour de la mise en œuvre des Accords de paix conclus par les parties ivoiriennes, notamment ceux de Linas-Marcoussis, d'Accra III et de Pretoria, ainsi que l'Accord Politique de Ouagadougou et le respect des résolutions du Conseil de Sécurité.



L'ONUCI est proche des populations ivoiriennes pour faire avancer le processus de paix. © UN /ONUCI

■ Désarmement

L'ONUCI apporte son expertise au Gouvernement pour l'aider dans l'élaboration et la mise en œuvre du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion des combattants. Elle apporte un appui technique au Centre de Commandement Intégré, notamment pour le regroupement des forces combattantes dans des sites ainsi que pour l'exécution du programme de désarmement et de démantèlement des milices. La Force de l'ONUCI est chargée



Des casques bleus inspectant des armes lors du désarmement des milices. © UN /ONUCI

notamment de sécuriser et neutraliser ou détruire les armes remis par les anciens combattants.

■ Redéploiement de l'administration

L'ONUCI facilite le retour des agents de l'État dans les zones où ils étaient en service et promeut le dialogue social entre les différents acteurs. Elle contribue, avec d'autres agences des Nations Unies à l'ouverture d'écoles et à la tenue d'examens scolaires. Elle finance des projets à impact rapide pour soulager les populations vulnérables.

■ Elections

En collaboration avec l'Union Africaine, la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres partenaires internationaux, la Division de l'Assistance Electorale apporte un soutien technique aux institutions de l'Etat telles que la Commission Indépendante Electorale (CEI) dans l'optique de l'organisation d'élections libres, ouvertes, justes et transparentes dans le délai prévu par l'Accord politique de Ouagadougou et la résolution 1765 du Conseil de

Sécurité (2007). Son activité essentielle dans ce domaine est de soutenir et conseiller les différentes institutions impliquées dans le processus électoral.

■ Protection de l'enfance

La mission veille à l'application des résolutions du Conseil de Sécurité sur les Enfants Affectés par les Conflits Armés. Elle encourage les parties au conflit à établir des plans d'action qui mettent fin à l'utilisation des enfants soldats et à se conformer aux normes du droit



*Atelier avec des élèves sur la protection de l'enfance.
© UN /ONUCI*

international relatives à la protection de l'enfance. Au titre de l'année écoulée, les Forces Armées des Forces Nouvelles (FANF) ont soumis aux Nations Unies un Plan d'Action qui met fin à l'utilisation des enfants dans leurs rangs.

L'ONUCI travaille en concert avec les agences des Nations Unies, les partenaires locaux et sous-régionaux, les institutions de l'Etat, les ONG et les institutions internationales afin de promouvoir la Protection de l'Enfance en Côte d'Ivoire.

■ Droits de l'Homme

En vue d'assurer un climat apaisé, l'ONUCI contribue à la promotion et à la protection des droits de l'homme. Elle observe et publie des rapports bimestriels sur la situation nationale dans ce domaine. Elle intervient également auprès des autorités locales et nationales pour assurer la protection des civils et des groupes vulnérables. Elle fournit une assistance technique aux

instances nationales en matière de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme.

■ Etat de Droit

Veillant à un environnement favorable à la réconciliation, l'ONUCI suit avec attention les procédures pénales sensibles et les procès où sont en jeu de possibles violations des droits de l'homme ou la lutte contre l'impunité. Elle analyse et identifie également les difficultés liées aux systèmes judiciaire et pénitentiaire, puis apporte son aide au gouvernement dans ce domaine.

■ Genre

Prenant en compte la dimension sexospécifique prônée par la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, l'ONUCI porte une attention particulière au genre. Dans ce cadre, elle œuvre avec les institutions gouvernementales, la société civile et les organisations internationales afin d'encourager la participation effective des femmes au processus de paix, aux différentes étapes de la reconstruction post-conflit, ainsi qu'aux élections.

■ Lutte contre le VIH

La lutte contre le VIH/SIDA, considéré aujourd'hui comme un véritable problème de développement et de sécurité internationale, est un autre combat important de l'ONUCI, d'autant plus que la Côte d'Ivoire demeure l'un des pays les plus touchés par le VIH/SIDA.

■ Promotion de la paix

L'ONUCI joue un rôle actif dans le plaidoyer et la promotion de la paix. Pour cela, elle doit parer à la désinformation, autre arme de guerre, en apportant des informations équilibrées et crédibles aux Ivoiriens et à tous ceux qui s'intéressent au processus de paix en Côte d'Ivoire.

A travers la radio de la mission, ONUCI-FM, son site Internet et ses diverses publications, l'ONUCI fait la promotion des principes de professionnalisme et de responsabilité dans un contexte où les médias ont longtemps été partisans et peu rigoureux dans le traitement de l'information.